

DU 5 - 11 - 1990

COUR SUPREME

CABINET DU PRESIDENT

portant nomination de MR. AVLESSI Bienvenu
Assistant du Trésor en qualité de Chef de
la Section Financière des Services Adminis-
tratif et Financier de la Cour Suprême.-

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

VU la loi n°90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances n°21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1990 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU le Décret n°90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination du Président de la Cour Suprême ;

VU La prestation de serment de Monsieur Frédéric Noutou HOUNDETON en date du 30 Octobre 1990 ;

VU les nécessités du Service ;

ORDONNE :

Article 1er : Monsieur AVLESSI Bienvenu, Assistant du Trésor, Catégorie C - Echelle 1 - Echelon 4 est nommé Chef de la Section Financière et comptable des Services Administratif et Financier de la Cour Suprême ;

Article 2.- La présente ordonnance qui abroge toutes dispositions contraires sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.-

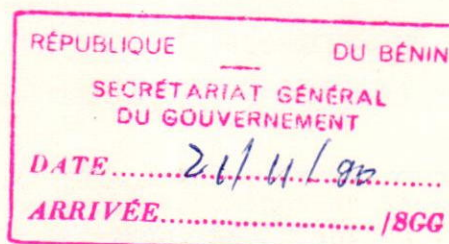
COTONOU, Le 5 Novembre 1990

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

AMPLIATIONS :

- PR	: 6	- DLC	: 2
- PM	: 4	- DAJL	: 2
- SGG	: 4	- INSAE	: 2
- HCR	: 4	- DPEJ	: 2
- CS	: 10	- BCP	: 2
- MF	: 2	- IGE	: 2
- MJL	: 8	- BN	: 2
- Autres Ministère	: 12	- DAN	: 2
- Département	: 6	- Intéressé	: 1
- DPE/MTAS	: 2	- JORB	: 1
- DB	: 2		
- DSDV	: 2		
- DCF	: 2		
- DTCP	: 2		
- DI	: 2		

[Signature]
F. N. HOUNDETON.-



SL
21-11-90